



LANORAIE
unique de nature

BULLETIN MUNICIPAL L'AVENIR

1^{ER} AOÛT 2024 | VOLUME 16 – NO 8

Lanoraie: en route vers un avenir prometteur!

Lancée il y a quelques semaines, la démarche de planification stratégique de la Municipalité de Lanoraie marque le début d'un processus important visant à façonner notre avenir collectif. Face à une croissance démographique soutenue, notre municipalité se doit de se renouveler et d'offrir des services toujours plus adaptés aux besoins de ses citoyens. C'est dans cet esprit que nous avons entrepris cette démarche de réflexion approfondie. L'objectif est de rêver Lanoraie, de dresser un bilan de notre évolution, de recenser les défis et les opportunités qui se présentent à nous, et de définir des orientations claires pour les années à venir.

Un processus inclusif et participatif.

Au cœur de cette démarche se trouve la participation citoyenne. Nous avons à cœur de recueillir vos besoins, vos aspirations et vos idées pour l'avenir de Lanoraie. C'est pourquoi nous avons mis en place différentes initiatives de consultation:

- Des rencontres avec des groupes ciblés: des séances de discussion ont été ou seront organisées auprès de groupes cibles pour permettre des échanges libres et explicites (enfants, adolescents, organismes, etc.)
- Un sondage en ligne: **un sondage, en collaboration avec Léger**, vous permettra de répondre à des questions et de partager votre opinion. Chaque adresse recevra un carton unique lui permettant de remplir le sondage. La date limite pour remplir le sondage est le 11 août, à 23 h 59. Vous n'avez pas accès à un ordinateur ou à internet? Rendez-vous à la bibliothèque selon les heures d'ouverture et découvrez les nouveaux postes de travail qui vous permettront de remplir le sondage!
- Des ateliers de travail: des ateliers thématiques seront organisés pour approfondir les discussions et co-construire des solutions avec les citoyens.

Vos réponses, notre boussole.

Les données recueillies lors de ces consultations serviront à alimenter la réflexion stratégique de la Municipalité. Elles nous permettront de mieux comprendre vos attentes à l'égard de l'administration municipale et de cerner les priorités d'action pour les années à venir.

Ensemble, bâtissons un Lanoraie durable et prospère!

Votre implication est essentielle à la réussite de cette démarche. Nous vous invitons à participer activement aux consultations et à nous faire part de vos idées. C'est ensemble que nous rêverons et bâtirons un avenir durable et prometteur pour Lanoraie!

Pour plus d'information:

Contactez-nous à communications@lanoraie.ca

Sondage Léger
Courez la chance de gagner 250 \$

La Municipalité de Lanoraie, en collaboration avec Léger, souhaite connaître votre opinion pour alimenter la réflexion stratégique de la Municipalité afin d'être en phase avec les besoins de sa population.

À LANORAIE, VOTRE AVIS COMPTE!

EXPRIMEZ-VOUS ET COUREZ LA CHANCE DE GAGNER! POUR PARTICIPER BALAYEZ

www.lanoraie.ca

Date limite pour remplir le sondage : 11 août, 23 h 59

19 h 10 : Comité de démolition.

19 h 15 : Séance de consultation sur le projet de règlement 1084-1-2024 (démolition).

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2024;
4. Information et suivi de dossiers;
5. Administration:
 - 5.1. Adoption du règlement 136-2024 relatif à la fermeture de fossés et l'installation de ponceaux;
 - 5.2. Contrat de service - contrôleur animalier;
 - 5.3. Projet de développement rue des Étangs - réception des travaux et autorisation de signature;
 - 5.4. Personnel;
 - 5.5. Groupes de travail (Politique culturelle et Politique de l'arbre);
6. Sécurité publique:
 - 6.1. Adoption du règlement 137-2024 sur la perception des taxes dues pour l'opération et l'entretien des barrages;
 - 6.2. Feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR);
7. Travaux publics;
 - 7.1. Équipements de déneigement;
 - 7.2. Entretien ménager;
8. Hygiène du milieu;
9. Loisirs et culture:
 - 9.1. Fête nationale - rapport;
 - 9.2. Patinoire;
 - 9.3. Mobilier urbain;
10. Urbanisme et mise en valeur du territoire:
 - 10.1. Certificat de conformité - règlement 1071-83-2024 (implantation de certains bâtiments municipaux et normes relatives aux PGO);
 - 10.2. Adoption du règlement 1084-1-2024 modifiant le règlement 1084-2023 relatif à la démolition d'immeuble;
 - 10.3. Demande de permis de démolition - 639 Chemin de Joliette;
 - 10.4. Demandes de dérogation mineure;
 - 450, rue Sainte-Marie;
 - 38, rue des Caboteurs;
 - 10.5. Demandes de permis PIIA;
11. Courrier;
12. Approbation des comptes payés et à payer;
13. Divers;
14. Période de questions;
15. Levée de la séance.

***Pour plus de détails sur l'ordre du jour et les sommaires des différents règlements, visitez le site web de la Municipalité ou scannez le code QR ci-dessous:**



La Municipalité vous rappelle que la date limite pour le quatrième versement de taxes est le 26 août 2024.

Nous vous invitons à privilégier le paiement en ligne par l'entremise des institutions financières. Si le paiement est effectué par chèque, déposez-le dans la boîte aux lettres située près de la porte de livraison à l'arrière de l'hôtel de ville ou présentez-vous à la réception.



TIR DE PIÈCES PYROTECHNIQUES

Juillet 2024

Lorsque survient une émission d'interdiction de feu à ciel ouvert par la SOPFEU, l'usage de pièces pyrotechnique augmente le risque de déclencher un incendie de forêt. Nous demandons la collaboration du public, afin de ne pas en faire l'usage.

Il est important de ne pas confondre l'indice de danger avec les interdictions. Il est possible de consulter le site web de la SOPFEU, afin de connaître les restrictions (notamment les interdictions) en vigueur à l'adresse suivante:

<https://sopfeu.qc.ca/restrictions/>

SOYEZ TOUJOURS VIGILANT!

CHASSEAU

POUR PLUS D'INFORMATIONS:



Service de Sécurité Incendie
de la MRC de l'Auvergne
Division prévention
www.mrcautray.qc.ca



Tél: (450) 836-7007 poste 2510



550, rue De Montcalm
Berthierville (Québec) J0K 1A0


**NOUVEAU PASSAGE POUR PIÉTONS
SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Bonne nouvelle! Un nouveau passage pour piétons est entré en vigueur le 24 juillet dernier. Il est situé à l'intersection du Chemin de Joliette et de la rue des Tilleuls, près de la pharmacie. Cette traverse améliorera la sécurité des piétons qui se déplacent dans le cœur villageois, et permettra de faciliter leurs déplacements.

Nous vous invitons à être vigilants et à céder le passage aux piétonnes et aux piétons qui souhaitent s'engager sur le passage. La sécurité de tous en dépend!

Saviez-vous QUE ?



Saviez-vous qu'un simple geste peut améliorer notre qualité de vie et celle de nos voisins?

En effet, la mi-juillet et la mi-août sont les moments idéaux pour contrer les effets du pollen de l'herbe à poux. Ainsi, il est donc possible de mieux contrôler les allergies saisonnières.

En arrachant ou en tondant les plants d'herbe à poux à ces deux moments clés de l'été, nous empêchons la première et la seconde production du pollen de cette plante, la cause principale pour le rhume des foins.

En contrôlant ainsi l'herbe à poux, nous favorisons une meilleure santé pour de nombreuses personnes.

Que faire avec les plants d'herbe à poux?

Il est recommandé de jeter les plants à la poubelle, puisque les graines d'herbe à poux pourraient contaminer le compost et reprendre leur cycle de floraison.

Source : [CISSS de Lanaudière](#)

PISCINES RÉSIDENTIELLES RAPPEL IMPORTANT

Au cours des prochaines semaines, l'équipe de l'urbanisme de la Municipalité de Lanoraie accompagnera les propriétaires de piscines résidentielles dans la mise en conformité de leurs installations. Des visites à domicile seront effectuées durant lesquelles l'équipe évaluera plusieurs caractéristiques de votre piscine, notamment les normes de sécurité concernant la clôture. Ces visites permettront de vous aider à évaluer si vous devez effectuer des changements en vue d'être conforme avec la nouvelle réglementation gouvernementale du Québec. Sous la forme d'un accroche-porte, un aide-mémoire vous sera remis afin de résumer l'évaluation.

En rappel:

Conformément au *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* du gouvernement du Québec, toutes les piscines résidentielles doivent être munies d'une clôture de sécurité, peu importe leur date d'installation. Le Règlement avait été modifié à la suite des recommandations de coroners.

Rappelons que les propriétaires des piscines construites avant le 1^{er} novembre 2010 bénéficiaient, auparavant, d'une exemption. Ils n'avaient donc pas à se conformer aux mesures de protection du Règlement. Désormais, ils le devront.

Considérant les coûts associés à l'installation d'une enceinte, particulièrement pour les piscines creusées et semi-creusées, un délai supplémentaire avait été accordé aux propriétaires concernés pour la mise aux normes de leur cour. **Celle-ci devra être conforme au plus tard le 30 septembre 2025.**

BONNES PRATIQUES

CONSEILS DE CHARL'EAU - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
AOÛT 2024

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le tiers des causes connues des incendies relèvent de l'installation mécanique ou électrique. Les incendies peuvent être dus à l'usure, à une mauvaise utilisation ou à la non-conformité de l'installation (Ministère de la Sécurité publique du Québec).

Voici quelques conseils concernant votre installation ou vos appareils électriques:



Le panneau électrique doit être accessible en tout temps. Assurez-vous d'avoir au moins un (1) mètre libre de tout matériel devant. Faites toujours appel à un maître électricien pour vos travaux touchant l'électricité.



Utilisez des rallonges, fils ou câbles en bon état, jamais endommagés et seulement pour de courtes périodes. Ne coincer jamais une rallonge sous un tapis ou un meuble. Faites remplacer toute installation électrique endommagée.



Branchez les appareils dans plusieurs prises pour éviter de surcharger un circuit électrique. Utilisez une barre d'alimentation dotée d'un dispositif anti-surchage.



POUR PLUS D'INFORMATIONS:

Service de Sécurité Incendie
de la MRC de D'Autray
Division prévention
www.mrcautray.qc.ca



Tél: (450) 836-7007 poste 2510



550, rue De Montcalm
Berthierville (Québec) J0K 1A0



À NE PAS

MANQUER!

Films en plein air

Au parc Jean-Bourdon, à la tombée du jour.

Élémentaire
7 août



Migration
21 août

Exposition estivale

Louis-Joseph Doucet:
Le Premier prince des poètes du Canada-Français

Tous les samedis et dimanches, de 10 h à 16 h, à L'Escale-du-Roy.

Présentée par la Société d'Histoire de Lanoraie

Société d'Histoire de Lanoraie

Les PROMENADES du DIMANCHE

À la Scène des promenades, dès 13 h 30

11 août:
Hommage à Jim & Bertrand

25 août:
Les Requins & le Québec-Yéyé

GRATUIT

MARCHÉ PUBLIC

LES PÉCHÉS MIGNONS DE LANORAIE

25 août: le marché à carreaux!

AOÛT 2024

DATES à RETENIR

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
28	29	30	31	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

- = Collecte des ordures
- = Collecte des matières recyclables
- = Collecte des matières organiques
- = Séance du conseil
- = 4^e versement de taxes
- = Les Péchés mignons de Lanoraie Parc Jean-Bourdon, 10 h 30
- = Entraînement de groupe extérieur Parc Jean-Bourdon, 9 h
- = Les promenades du dimanche Scène des promenades, 13 h 30
- = Film en plein air Parc Jean-Bourdon, à la tombée du jour
- = Soirée contes et légendes de Lanaudière avec Éveline Ménard, Scène des promenades, 19 h
- = Atlas géocircus, spectacle familial éducatif sur l'espace et le cirque, Parc Jean-Bourdon, 19 h
- = Dernière journée du camp de jour